

ALLIANCE POUR LA LUTTE AU TABAGISME – REGION DE QUEBEC ET CHAUDIERE-APPALACHES
ASSOCIATION POUR LA SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC
ASSOCIATION POUR LES DROITS DES NON-FUMEURS
ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUEBEC
ASSOCIATION REGIONALE DU SPORT ETUDIANT – QUEBEC ET CHAUDIERE-APPALACHES
COALITION QUEBECOISE POUR LE CONTROLE DU TABAC
CONSEIL QUEBECOIS SUR LE TABAC ET LA SANTE
SOCIETE CANADIENNE DU CANCER – DIVISION DU QUEBEC

Date : 9 mars 2000

Pour : L'Éditeur de la page des opinions

Objet : Soumission d'une lettre ouverte pour publication

Lettre ouverte : AU MOINS 40 MILLIONS \$ À INVESTIR DANS LA LUTTE CONTRE LE TABAC

Le 9 mars 2000

L'Honorable Bernard Landry
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Cher monsieur Landry,

Nous désirons profiter de l'approche de la présentation du budget provincial afin de signaler l'urgence pour le gouvernement d'investir davantage dans la lutte contre le tabagisme.

La somme annuelle de 3,2 millions de dollars accordée actuellement au plus important problème de santé publique est nettement insuffisante. Cette somme représente effectivement un maigre investissement de 0,43 cent per capita (basé sur une population de 7 420 000 Québécois). Or, selon des normes établies par le Centre de contrôle et de prévention de la maladie des États-Unis, ce financement devrait plutôt se situer entre 6,00\$ et 16,00\$ per capita pour des milieux comparables au nôtre en termes de population.

Il est tout à fait indéfendable que les sommes gouvernementales investies dans la lutte contre le tabagisme représentent moins de 1 % des revenus provenant des ventes du tabac (estimées à environ 490 million de \$). Bien que ces revenus servent à payer une part des coûts du tabac sur le système de la santé, ils devraient avant tout servir à prévenir le tabagisme et ses dommages. Si on ne considère que l'aspect financier, on constate qu'un investissement significatif dans la prévention du tabagisme se reflète positivement sur la situation financière d'une collectivité à moyen et à long terme. C'est en effet la raison pour laquelle la politique de la Banque mondiale est de ne plus accorder de financement pour la production, la transformation ou la commercialisation du tabac et d'aider le secteur de la santé et les organismes gouvernementaux à concevoir des programmes destinés à réduire le tabagisme.

Le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, monsieur Gilles Baril, a récemment déclaré son intention d'instaurer un plan global de lutte contre le tabagisme.

Il va sans dire que nous souscrivons pleinement à cette démarche qui est conforme aux règles de l'art en matière de lutte contre le tabagisme, étant confiants que le plan comportera les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, de la Banque mondiale et du Centre de contrôle et de la prévention de la maladie des Etats-Unis. Mais ce plan exigera un investissement majeur afin d'atteindre ses objectifs de réduction du tabagisme.

Le gouvernement du Québec a posé des gestes majeurs avec l'adoption de la *Loi sur le tabac* au mois de juin 1998. De plus, l'intérêt manifesté récemment par votre ministère au sujet de la taxation des produits du tabac démontre votre préoccupation à l'égard de ce problème de santé publique. Comme vous le savez, nous endossons fortement cette mesure, à condition que l'augmentation soit significative afin de décourager le tabagisme chez les jeunes. Mais il reste encore énormément de choses à faire pour mettre le Québec au niveau de ce que font tous les états modernes pour enrayer ce fléau. Compte tenu de l'étendue et de la gravité des maladies engendrées par le tabac et de l'extraordinaire ponction de ressources qu'exige leur traitement, nous sommes persuadés que vous conviendrez avec nous que le moment est venu d'investir sérieusement dans la prévention du tabagisme.

Nous espérons pouvoir compter sur vous, et vous demandons de bien vouloir agréer, monsieur Landry, l'expression de nos sentiments distingués.

Mario Champagne, coordonnateur
**Alliance pour la lutte au tabagisme - Région de Québec
et Chaudière-Appalaches**

Benoît Sévigny, directeur
Association pour la santé publique du Québec

François Dampousse, directeur
**Association pour les droits des non-fumeurs, bureau
du Québec**

Louis Brisson, directeur
Association pulmonaire du Québec

Gilles Lépine, directeur général
**Association régionale du Sport étudiant – Québec et
Chaudière-Appalaches**

Louis Gauvin, coordonnateur
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Mario Bujold, directeur général
Conseil québécois sur le tabac et la santé

Nicole Mireault, directrice des communications
Société canadienne du cancer - division du Québec

Alliance pour la lutte au tabagisme - Région de Québec et Chaudière-Appalaches

2400 rue d'Estimauville, Beauport QC G1E 7G9 ; (418) 666-7000, #252

Association pour la santé publique du Québec

819 rue Roy Est, Montréal QC H2L 1E4 ; (514) 528-5811

Association pour les droits des non-fumeurs

30 boul. St-Joseph est, suite 1018, Montréal QC H2T 1G9 ; (514) 843-3250

Association pulmonaire du Québec

800 boul. de Maisonneuve Est, bureau 800, Montréal QC H2L 4L8 ; (514) 287-7400

Association régionale du Sport étudiant – Québec et Chaudière-Appalaches

1001 rue Bégon, bureau 200, Sainte-Foy QC G1X 3M4 ; (418) 657-7678, #102

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal QC H2L 1E4 ; (514) 598-5533

Conseil québécois sur le tabac et la santé

5310 St-Denis, Montréal QC H2J 2M3 ; (514) 948-5317

Société canadienne du cancer - division du Québec

5151 l'Assomption, Montréal QC H1T 4A9 ; (514) 255-5151